

Commune :
ISELONCOURT

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 11550 11
Document vérifié et numéroté le 16/06/2020
A 13550100
Par G. H. CARAU
Inspecteur
des Finances Publiques

Cachet du service d'origine :
POLE TOPOGRAPHIQUE BESANCON
GESTION CADASTRALE MONTBELIARD
Réception mardi 8h45-12h/13h30-16h et sur RdV
1 Rue PIERRE BROSOLETTTE
25214 MONTBELIARD CEDEX
Téléphone : 03 81 47 24 00
Fax : 03 81 47 24 21
E-mail : cdif.besancon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 27 Mai 2020 par B. PERGAUD géomètre à MONTBELIARD.

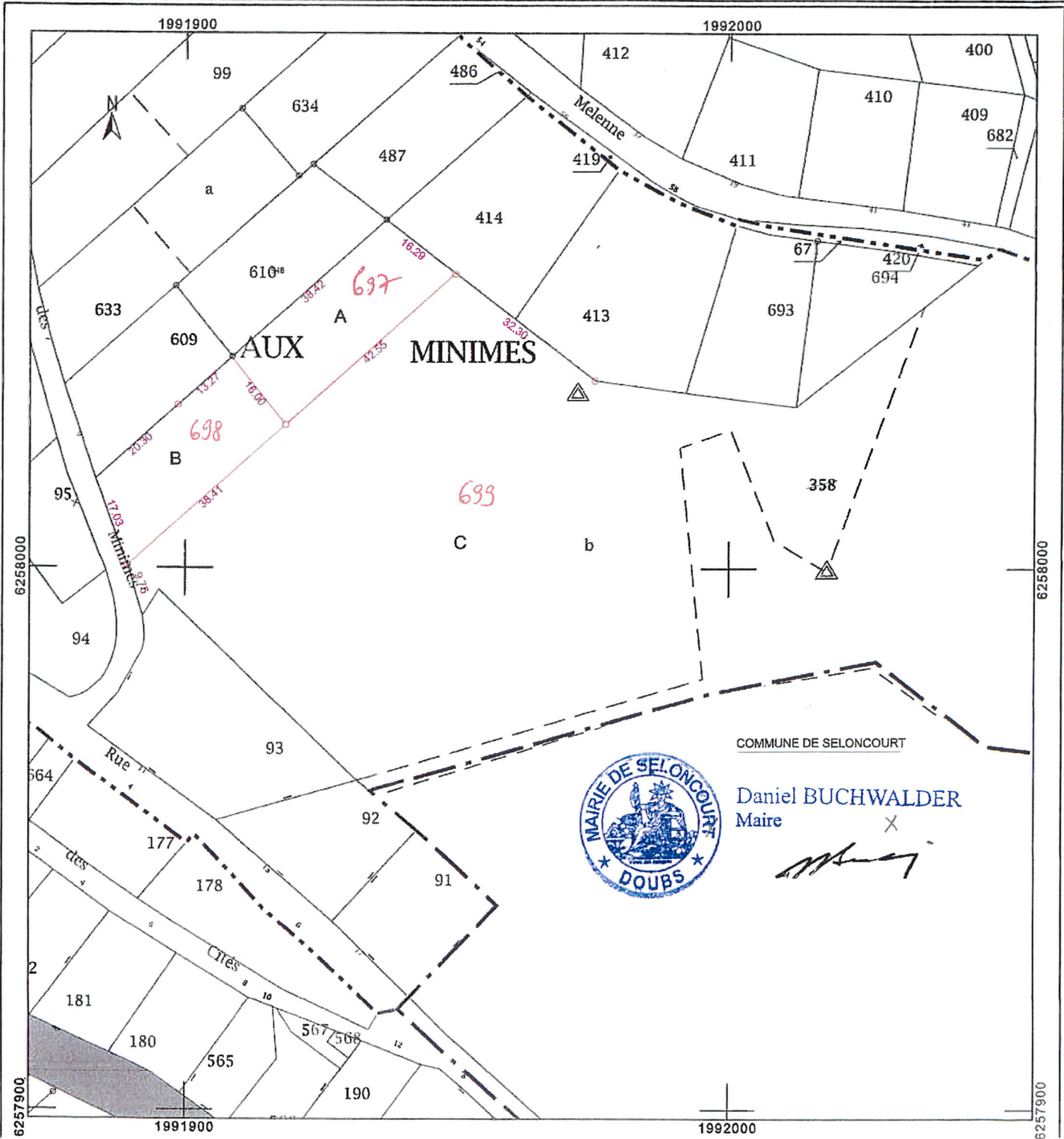
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 8463.

A MONTBELIARD, le 27 Mai 2020

Section : AL
Feuille(s) :
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 12/03/2020
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par _____ (2)
à _____
Date de l'arpentage : _____
Signature : **Bernard PERGAUD**
5, rue des Huisselets
25200 MONTBELIARD
No d'INSCRIPTION 5289

(1) Payez les mentions indiquées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétés sont bornées par des bornes matérialisées sur le terrain.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité exposant, etc...)



COMMUNE DE SELONCOURT
Daniel BUCHWALDER
Maire
[Signature]